



L'IFSanté CHARTRES

La région Centre Val de Loire est composée d'un dispositif de formations sanitaires regroupant 13 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), 19 instituts de formation d'aides-soignants (IFAS) et 6 instituts de formation d'ambulanciers (IFA). Structure de formation ouverte depuis le 3 octobre 1960, l'IFSanté Chartres est agréé actuellement pour recevoir 95 étudiants en soins infirmiers de première année, 65 élèves aides-soignants et 20 élèves ambulanciers soit respectivement 7,8%, 5% et 25% de l'effectif régional.

l'IFSanté Chartres est rattaché à l'établissement de santé support au GHT (Centre Hospitalier de Chartres). A ce titre, la gestion des Instituts d'Eure et loir est placée sous la responsabilité du Directeur des Hôpitaux de Chartres. La coordination des Instituts est pilotée par le Directeur Coordonnateur des soins nommé par le Directeur des Hôpitaux de Chartres, conformément à la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

l'IFSanté de Chartres :

- Des formations basées sur la pédagogie de la réussite
- Un accompagnement par suivi pédagogique individuel renforcé
- Une offre de stage diversifiée avec 81 partenaires
- Des stages à l'international ouverts aux étudiants en soins infirmiers
- Une démarche qualité basée sur l'analyse de pratiques, une qualification Master des formateurs.
- Une offre de formation continue à l'intention des établissements du secteur sanitaire et médico-social aux tarifs ajustés.
- Un soutien financier du Conseil Régional et des partenaires donateurs dans le cadre de la Taxe d'apprentissage (listés sur notre site).
- Des équipements en simulation et des modalités d'apprentissage hybride (e-learning et présentiel) proposés.
- Un projet de nouvel IFSI validé par les élus et tutelles (projet de rentrée nouveaux locaux : 2026).

Equipe

- Directeur : Christophe PETERS
- Coordinatrice pédagogique : Lydie RIDET
- 4 secrétaires
- 18 formateurs
- 1 documentaliste
- 1 référent TIC
- 1 ingénieur pédagogique multimédia

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



Effectifs (le 26/10/22)

Nombre d'étudiants en soins infirmiers :

- Promotion 2020-2023 : 1 A : 99 avec les réintégrant (précédents reports ou interruptions)
- Promotion 2019-2022 : 2 A : 90 étudiants
- Promotion 2018-2021 : 3 A : 85 étudiants

Une baisse entre la première et 3^e année en lien avec les étudiants ayant choisi de se réorienter, les interruptions de formations, les diplômés en cours d'année (redoublants de 3^e année).

Nombre d'élèves aides-soignants en formation :

69 élèves avec les redoublants.

Nombre d'élèves ambulanciers en formation :

13 élèves ambulanciers.

Soit 356 apprenants le 26/10/2022

Diplômés

1/ Nombre d'infirmiers diplômés d'Etat 2022 : 63 présentables au Diplôme d'Etat sur 67, 62 reçus : 98.41% de réussite en juillet 2022.

-Employabilité promotion infirmière diplômée juillet 2022 :

- 36 candidatent sur des postes en Eure et Loir (dont 23 au CH Chartres),
- 2 en région (1 en Loiret et 1 Indre et Loire),
- 29 hors région,
- 14 sans réponse (« ne sait pas » au moment du diplôme : certains ont fait le choix d'une période de repos avant de se positionner).

-Stages à l'étranger 2021-2022 :

- 1er semestre 2022, 8 étudiants ont pu partir en mobilité.
- 2 mobilités Erasmus à valence en Espagne,
- 6 mobilités internationales (Madagascar, Cambodge)

2/Nombre d'aides-soignants diplômés d'Etat en septembre 2022 :

42 élèves (sur 54 élèves présentables au jury), 78% de réussite. Le nouveau référentiel et les nouveaux critères de validation du jury majorent le risque de redoublement.

-Employabilité promotion des aides-soignants diplômés septembre 2022 :

- 28 candidatent sur des postes en Eure et Loir,
- 2 en région CVL (1 Loir et Cher, 1 Loiret),
- 3 autres régions.

3/ Nombre d'ambulanciers diplômés en juillet 2022

- entrée en formation : 9
- reçus : 6
- ajournés : 2

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



- décès : 1

- Employabilité promotion des ambulanciers diplômés juillet 2022 :
- 5 candidatent sur des postes en société d'ambulances en Eure et Loir,
- 1 en établissement de santé en Eure et Loir,

1. La formation initiale¹

La formation initiale dispensée auprès des étudiants en soins infirmiers (ESI), des élèves aides-soignants (EAS) et des élèves ambulanciers (EA) tient compte des réalités et des perspectives de l'exercice professionnel. Elle fait référence aux textes législatifs, aux accords européens pour la formation des infirmiers, au système sanitaire et social français, aux textes concernant la formation et le fonctionnement des IFSI, IFAS, IFA ainsi qu'à la réglementation relative aux professions d'infirmier et d'aide-soignant.

L'IFSanté Chartres collabore au travail de construction d'enseignements et d'évaluations en soins infirmiers, en formation d'aides-soignants et d'ambulanciers visant une harmonisation des supports et des contenus.

L'institut de Chartres, pratique, comme les autres instituts du GHT (Dreux et Châteaudun), un accompagnement des apprenants par un suivi pédagogique. Le partage sur le déroulement et les objectifs du suivi pédagogique en stage et en Institut est un préalable pour harmoniser les attentes communiquées aux maîtres, tuteurs de stage et aux apprenants. L'organisation territoriale de l'alternance théorie/stage est historiquement fonctionnelle est satisfaisante. Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle.

La planification commune des formations aux Gestes et Soins d'Urgence, est effective. Le partage des personnes compétentes entre instituts en GSU est un moyen pour optimiser les coûts de fonctionnement, tout en instaurant des modalités organisationnelles équitables.

1.1 Pédagogie de la réussite

La pédagogie de la réussite sous-tend un accompagnement adapté et personnalisé. L'accompagnement est une démarche relationnelle qui s'inscrit autour du projet de l'autre. L'accompagnant s'intéresse en priorité aux côtés positifs de la personne accompagnée, renforce son estime de soi et préserve son autonomie (décisions, parcours,...). Il a un rôle de facilitateur. En formation d'adultes, « l'andragogie » est présentée comme une démarche d'enseignement qui, par définition, tient compte des caractéristiques propres de l'adulte apprenant.

A l'IFSanté Chartres, cet accompagnement se décline par la réalisation de :

- Suivis pédagogiques individualisés à l'IFSI,
- Suivis pédagogiques individualisés en stage en partenariat avec les professionnels de proximité,

¹ Voir Annexe I p7



- Analyses d'activités en individuel avec les professionnels de proximité,
- Analyses de pratiques en groupe restreint,
- Traçabilité du parcours de l'apprenant avec l'utilisation d'un logiciel commun aux formateurs (LOG IFSI),
- Plate-forme de e-learning avec suivi individualisé des apprenants,
- Contrats pour les compléments de formation, 8. Contrats pour les personnes réintégrant la formation.

1.2 La formation hybride

L'hybridation soutenue par l'institut de Chartres auprès des apprenants vise un apprentissage par des méthodes actives et participatives, guidés par l'équipe pédagogique dans son rôle de médiation, d'accompagnement méthodologique et métacognitif.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur un dispositif techno pédagogique diversifié :

- La mise en place de ressources textuelles ou multimédias en lignes ;
- L'utilisation de calendriers, de tests et de travaux dirigés en ligne ;
- L'accompagnement dans des travaux collaboratifs à partir de ressources mises à disposition ;
- L'accompagnement dans des travaux de réflexion, individuels ou collectifs, faisant appel à des ressources extérieures et articulées autour de forums et de supports créés et mis en ligne par les apprenants.

1.3 La simulation en santé

La simulation en santé s'inscrit dans les méthodes pédagogiques développées à l'IFSI/ IFAS afin de favoriser les apprentissages et la professionnalisation en renforçant l'alternance intégrative. « Le terme simulation en santé correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soins, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels ».

L'institut promeut la simulation haute-fidélité (financée par le Conseil régional) grâce à des scénarii élaborés par l'équipe pédagogique formée à l'utilisation de mannequins haute-fidélité ainsi qu'au débriefing. L'institut s'engage dans l'utilisation de cette méthode pédagogique, pour l'unité intégrative, chaque semestre. Cette pratique se développe sur de nouvelles unités d'enseignement (IFSI) et nouveaux modules (IFAS) lorsque la pertinence est mesurée. Au décours de ces scénarii les apprenants acteurs ou observateurs participent et construisent leur apprentissage et leur professionnalisation. Ce mode d'apprentissage dans l'action et le débriefing après l'action, qui favorise l'analyse réflexive, facilitent l'ancrage des acquisitions, permettant « la combinatoire des savoirs » et leurs conceptualisations. La simulation en santé participe au développement des compétences des apprenants dans un cadre sécurisé et éthique limitant ainsi l'impact des potentielles erreurs.

L'institut emploie d'autres méthodes de simulation comme :

- Le mannequin haute-fidélité, reproduisant de manière réaliste des manifestations physiques perceptibles à l'œil ou à l'ouïe, des réactions physiologiques visibles sur un moniteur de surveillance. Il permet également des manipulations pratiques de soins;
- Le patient standardisé (utilisation d'étudiants-acteurs, de professionnels, de soignants afin de travailler sur des consultations simulées, les entretiens),

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



- La simulation procédurale (moins réaliste, elle se limite à une partie du corps, elle est préférentiellement utilisée pour l'apprentissage de gestes, de procédures et des actes techniques),

1.4 L'analyse de pratiques professionnelles lors du suivi pédagogique

Espace de formation, le suivi pédagogique va solliciter l'apprenant dans ses capacités à s'adapter, à réfléchir, à se questionner, à être en projet, à être en interaction avec l'autre. Il permet d'acquérir progressivement une posture professionnelle. Basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'ESI ou l'EAS, il est centré sur la progression de chaque apprenant dans sa manière d'acquérir les compétences. Une individualisation de la formation par un suivi personnalisé, qui priorise le projet de formation de l'ESI ou de l'EAS, est une démarche clé de l'institut. En effet, le projet professionnel de l'apprenant constitue le fil conducteur de sa formation. Ces temps de rencontre contractualisés entre le formateur et l'apprenant permettent à ce dernier de :

- Construire son identité professionnelle ;
- Se situer dans son niveau d'apprentissage ;
- Evaluer ses ressources en dégageant les acquis, les points d'amélioration, les processus et stratégies d'apprentissage mis en œuvre ;
- Identifier les leviers d'action et mesures correctives ;
- Se questionner ;
- Prendre conscience de ses capacités de changement.

Les outils supports du suivi pédagogique sont le portfolio pour les ESI de 1ère, 2ème et 3ème année, le livret de stage pour les EAS et EA, les autoévaluations en e-learning et les évaluations semestrielles formatives. Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le dispositif de formation de chaque promotion quelle que soit la filière.

1.5 Stages internationaux et Erasmus +

L'institut s'est inscrit depuis plusieurs années dans cette ouverture internationale à la fois par les séquences pédagogiques organisées par les formateurs mais également par l'accompagnement des projets de mobilité internationale. Afin de développer les stages internationaux, l'équipe pédagogique propose un accompagnement des étudiants dans leurs projets individuels ou de groupe à la mobilité internationale, en période de stage. Cet accompagnement tout au long de la formation, peut aboutir à un stage dans un pays étranger en troisième année de formation.

Pour faciliter cette mobilité sur le plan administratif et financier, valoriser cette démarche dans le cadre du parcours de formation diplômant (spécification au supplément au diplôme) et ouvrir le champ des possibles dans la mobilité professionnelle européenne, l'institut labellisé « Erasmus + », depuis octobre 2016, propose des stages dans le cadre du programme d'échanges européens. L'agrément de l'institut a été prorogé jusqu'en 2027. Les étudiants peuvent également rechercher, par leurs réseaux, un stage dans un pays éligible au programme « Erasmus + » ou dans un autre pays stable géopolitiquement, pour soumission à validation auprès de l'Institut.

Les IFSI labellisés Erasmus+ se sont constitués en consortium régional dans le but de **mutualiser l'offre de stages**.

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



2. La formation continue

2.1 Formation des professionnels de santé

Au regard de ses missions, l'IFSanté Chartres conduit également des activités de formation continue en lien avec l'évaluation des besoins identifiés dans le plan régional de santé, d'après les filières de soins retenues au projet médical du GHT et selon les plans de formation communiqués par les structures de soins partenaires.

L'harmonisation de la proposition d'actions de formation continue est opérationnelle dans la diffusion et l'accessibilité aux inscriptions gratuites entre instituts du Groupement Hospitalier de Territoires. L'IFSanté Chartres s'inscrit dans une démarche de groupe, par la réalisation livret commun du GHT des Instituts. Ainsi, l'offre de formation peut devenir complémentaire ou collaborative.

2.2 Formation de l'équipe

Afin de promouvoir l'optimisation des compétences des professionnels et le développement des pratiques pédagogiques innovantes, l'Institut de Chartres soutient activement un plan de formation professionnelle des cadres formateurs (Master II, Diplôme Universitaires professionnels, autres formations professionnelles...). Ces professionnels sont membres de la cellule d'appui : « Innovation et recherche en soins et pédagogie » pour accompagner les projets innovants en pratiques pédagogiques. Par ailleurs, la cartographie interne des compétences peut être utile à l'optimisation des spécialités auprès des instituts dans le cadre d'un partage des compétences.

3. Les ressources matérielles

3.1 Le centre de documentation

Espace d'accueil, de référence, d'information et de recherche pour les ESI, EAS et EA, et l'équipe pédagogique, le CDI participe pleinement au dispositif général de formation. Sa gestion est assurée par une documentaliste et une secrétaire assurant partiellement une fonction d'aide documentaliste. Le CDI est constitué de plus de 2150 livres auxquels s'ajoutent des ouvrages spécialisés, des abonnements à des revues professionnelles, bulletins thématiques et dossiers de presse, des documents vidéo. Il est une ressource incontournable dans le parcours de formation de l'apprenant. Les étudiants du GHT ont la possibilité de consulter les documents sur place et les réseaux permettent le prêt interbibliothèques (Centre, Ile-de-France et France). Principalement utilisé par les ESI, EAS; il est aussi ouvert à tous les professionnels des Hôpitaux de Chartres. Son règlement intérieur est porté à la connaissance de tous les utilisateurs. Le CDI offre aussi un accès Internet.

3.2 Salle informatique

La salle modulable travaux de groupes/ateliers du numérique Cette salle est équipée de 6 ordinateurs intégrés sur du mobilier modulable, 1 imprimante et 6 ordinateurs portables. Les locaux sont sous surveillance vidéo et le public en est informé par voie d'affichage conformément aux règles applicables. Ce matériel octroyé par le Conseil régional répond à l'évolution des formations et du

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



profil des apprenants. Les stratégies pédagogiques doivent s'adapter à cette évolution et permettre de développer l'utilisation adaptée des technologies d'information et de communication (TIC).

3.3 Les outils TIC

Les équipements technologiques des locaux pédagogiques sont :

- 8 salles de cours équipées d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur (dont 2 avec micro),
- 1 salle de cours équipée d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif,
- 2 salles de simulation reproduisant une salle de transmission et une chambre de patient équipée notamment d'un mannequin haute-fidélité et Simpad®,
- 1 salle de cours équipée d'un système de vidéo connecté aux salles de simulation et d'un tableau blanc interactif,
- Le centre de documentation et d'information équipé de 3 ordinateurs,
- 1 poste de visioconférence installé dans l'espace formateur.
- 4 bornes WIFI couvrant l'ensemble du site principal de l'Institut.

Matériels pédagogiques portatifs : - 8 ordinateurs portables,

- 4 vidéoprojecteurs portables,
- 17 tablettes pour l'usage des formateurs.

Logiciels et applications en ligne :

- Plateforme d'apprentissage en ligne Célène et Moodle,
 - Site internet institutionnel,
 - Page Facebook® institutionnelle,
 - Page linkedin institutionnelle
 - Compte Instagram institutionnelle
- Chaîne Youtube institutionnelle.

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

Annexe I : Les formations initiales à l'IFSanté Chartres

Formation en soins infirmiers (arrêté du 29 juillet 2009 modifié)

Elle se déroule sur 3 ans, soit 6 semestres (sur la base de 35 heures par semaine) :

2100 heures d'enseignement théorique en IFSI.

2100 heures de stages (15 semaines en 1ère année, 20 semaines en 2ème année et 25 semaines en 3ème année).

- En 1ère année : 5 semaines en semestre 1 et 10 semaines en semestre 2.
- En 2ème année : 10 semaines de stage en semestre 3 et 10 autres en semestre 4.
- En 3ème année : 10 semaines en semestre 5 et 15 semaines en semestre 6.

Afin d'acquérir la polyvalence nécessaire à l'exercice de la profession infirmière, l'étudiant(e) doit effectuer **4 types de stages** pendant son parcours :

- Soins de courte durée (pédiatrie, médecine, chirurgie, urgences, réanimation...).
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation.
- Soins en psychiatrie ou santé mentale.
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (cabinet libéral, réseau de soins à domicile...).

Au cours des stages, et en complément de la formation théorique, les étudiants en soins infirmiers doivent valider **dix compétences** :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informier et former des professionnels et des personnes en formation.

Au travers de **6 unités d'enseignement**, l'étudiant(e) acquiert toutes les connaissances théoriques nécessaires pour devenir infirmier(e) polyvalent, qu'il pourra réinvestir dans sa pratique professionnelle :



- « Sciences humaines, sociales et droit » : psychologie, anthropologie, santé publique, éthique, déontologie...
- « Sciences biologiques et médicales » : biologie, handicap, processus traumatiques, inflammatoires, tumoraux, hygiène, pharmacovigilance...
- « Sciences et techniques infirmières (les fondements et les méthodes) » : projet de soins infirmiers, organisation de travail, démarche clinique infirmière...
- « Sciences et techniques infirmières (les interventions) » : soins de confort, soins relationnels, soins préventifs et éducatifs, soins d'urgence, soins palliatifs...
- « Intégration des savoirs et posture professionnelle » : accompagnement de la personne dans la réalisation de soins quotidiens, évaluation d'une situation clinique...
- « Méthodes de travail » : anglais et technologies de l'informatique et de la communication.

Formation d'aides-soignants (nouveau référentiel : arrêté du 10 juin 2021)

	REFERENTIEL octobre 2005	REFERENTIEL juin 2021
Diplôme Professionnel	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Durée De la Formation	10 mois 41 semaines 17 semaines THEORIE 24 semaines STAGE	12 mois 44 semaines 22 semaines THEORIE 22 semaines STAGE

IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



Compétences	8 MODULES = 8 COMPETENCES	5 BLOCS, 11 COMPETENCES et 10 MODULES Les nouvelles compétences : Cpt 2 : Repérage et prévention des situations à risque ; Cpt 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs ; Cpt 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins ; Cpt 10 : rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
Dispositif spécifique d'accompagnement des apprenants	Non prévu dans l'ancien référentiel	Nouveau : -Accompagnement Pédagogique Individualisé (A.P.I) : 35h (renfort en français, calculs simples, raisonnement, notions d'analyse) -Suivi Pédagogique Individualisé : 7h -Travaux personnels guidés (TPG) : 35h
Pédagogie	8 Modules // 8 Compétences	5 blocs de compétences Répartis en 11 Compétences et 10 Modules



Formation d'ambulancier (nouveau référentiel : arrêté du 11 avril 2022)

A ce jour, la formation conduisant au diplôme d'ambulancier comporte **801 heures d'enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.**

- L'enseignement en institut comprend **5 blocs de compétences découpés en 11 compétences et 10 modules (556 heures).**
- L'enseignement en **stage d'observation professionnelle** est réalisé naturellement en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire et comprend **7 semaines de stage (245 heures en 35 heures hebdomadaire).**

Les blocs de compétences enseignés :

- Bloc de compétence n°1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions (3 compétences et 3 modules)
- Bloc de compétence n°2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état (2 compétences et 2 modules)
- Bloc de compétence n°3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière patient notamment ceux relevant de l'urgence (2 compétences et 2 modules)
- Bloc de compétence n°4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention (2 compétences et 1 modules)
- Bloc de compétence n°5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques (2 compétences et 2 modules).

**IFSanté CHARTRES - 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)